



SNUipp-FSU

116 rue Carreterie
84 000 AVIGNON
Tél. 04.90.80.00.01 fax 04.90.85.86.36
courriel : snu84@snuipp.fr

Le 20 janvier 2014

A Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Objet : fonctionnement des instances pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUipp-FSU a assisté mercredi 15 janvier au Comité de suivi des rythmes scolaires qui se réunissait pour la première fois en Vaucluse.

Nous regrettons d'avoir à faire le constat que cette réunion n'aura véritablement servi qu'à installer le comité de suivi des rythmes comme prévu au point 2 de l'ordre du jour.

En revanche, le traitement du premier point de l'ordre du jour n'aura apporté que peu d'éléments précis à la réflexion des participants sur le bilan qui peut être fait actuellement de la conduite des projets en cours.

Dans votre présentation du bilan de la mise en place des nouveaux rythmes dans les 8 communes qui les appliquent depuis la rentrée 2013, seuls les aspects organisationnels ont été développés. Aucune analyse de l'effet des nouveaux rythmes sur l'amélioration des apprentissages scolaires ou le niveau de fatigue des élèves n'a été présentée, alors que ce sont pourtant bien les indicateurs majeurs qui doivent permettre d'apprécier la pertinence des changements de rythmes scolaires adoptés.

S'agissant des communes qui devraient appliquer les nouveaux rythmes en 2014, les projets précis n'ont pas été présentés au comité. Les quelques données chiffrées sur le nombre de projets remontés, sur le nombre de communes qui respectent le décret actuel, sur le nombre de communes dans lesquelles des projets divergents émanent des conseils d'écoles et des mairies, ne satisfont pas nos attentes.

Concernant les lieux où des divergences apparaissent, alors que vous avez personnellement déclaré pendant la réunion que vous n'aviez pas la volonté de cacher les situations difficiles, nous n'acceptons pas que les membres du comité de suivi n'aient pu obtenir la liste des 11 communes que vous ciblez alors qu'ils vous en ont fait la demande. Opérer en toute transparence est nécessaire pour que les membres du comité de suivi puissent travailler en bonne intelligence, nous vous demandons de nous communiquer cette liste en réponse à notre courrier.

Pendant la réunion du 15 janvier, les « modalités de suivi des projets », troisième point à l'ordre du jour, n'ont pas été définies concrètement. Nous attendons de la prochaine réunion du comité de suivi qu'elle travaille à l'arrêt de ces modalités. Le comité doit avoir les moyens de mener des réflexions poussées sur les conditions de mise en place des rythmes et sur leur bénéfice pour les élèves.

Si par respect pour les enseignants du département nous ne sommes pas adeptes de la « politique de la chaise vide » et nous assumons nos mandats syndicaux dans toutes les instances, sachez que pour autant nous nous donnerions le droit de remettre en cause notre participation au comité de suivi des rythmes si nous devions constater qu'il ne lui est pas donné les moyens de fonctionner correctement.

Le CDEN est l'autre instance qui doit examiner les projets et faire le bilan de la mise en place des rythmes. Nous confirmez-vous sa réunion le 30 janvier prochain comme le dernier calendrier des instances que vous nous avez communiqué le mentionne ?

Si tel est le cas, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer tous les documents qui nous permettront d'exercer notre mandat de délégués du personnel au cours de ce comité.

Veuillez agréer Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sincères salutations.

Julie CHARDON
Représentante du SNUipp Vaucluse
au Comité de suivi des rythmes

Nicolas ODINOT
Secrétaire départemental
du SNUipp Vaucluse

